

<b>ELEMENTS DE REPONSE AUX QUESTIONS POSEES A RTE LORS DU COMITE DE PILOTAGE SUR LES PERTES (REUNION DU 2 JUIN 2009)</b>
--

Comme tout acteur cherchant à gérer un « risque prix », RTE réalise une partie importante de ses achats sur les marchés à terme. Au fur et à mesure que s'affine la prévision de pertes (plus on se rapproche du temps réel, plus les prévisions météorologiques sont fiables et plus RTE dispose d'informations sur le niveau de consommation en France ainsi que sur le plan de production, les échanges et le réseau), RTE procède à des réajustements, réalisés sur le marché spot.

La répartition des volumes achetés respectivement sur le marché à terme et le marché spot est établie en utilisant une prévision de pertes établie sur la base de conditions moyennes (utilisation notamment des normales saisonnières de température). La politique d'achat des pertes suivie par RTE vise ainsi :

- à optimiser le volume relevant des produits à terme (annuel, trimestriel, mensuel), qui permettent de gérer le risque prix ;
- à répondre au besoin prévisionnel en visant l'équilibre des réajustements à la hausse et à la baisse. Cette dernière démarche permet de réduire le risque de volatilité des prix court terme.

Ainsi, le besoin prévisionnel sera couvert à 100 % par des achats sur les marchés à terme (en pratique, sur un scénario médian, le besoin de pertes varie de 700 MW à plus de 2000 MW suivant les besoins horosaisonniers), complété par une latitude d'intervention à la hausse ou à la baisse d'environ 3,5 %. La réalisation permet d'obtenir des valeurs forcément différentes, mais qui demeurent conformes aux ordres de grandeurs annoncés :

en %	prévisionnel RTE	réalisation 2008
réalisé	100	98
produits fermes	100	100
réajustements –à la hausse	~3,5	4
réajustements –à la baisse	~3,5	6

La gestion du « risque volume » est réalisée en J-2 ou en J-1 de manière à minimiser les écarts (et donc le règlement par le prix de règlement des écarts selon le mécanisme commun à tous les responsables d'équilibre). Elle est réalisée par l'utilisation de deux types d'actions :

- restitution du surplus d'énergie en J-2 par l'intermédiaire des fournisseurs de produits fermes préalablement contractés ou en J-1 directement sur le marché spot EPEX (en cas de besoin prévisionnel inférieur aux engagements fermes définis précédemment) ;
- achats d'énergie en J-2 par levée d'options horaires ou en J-1 directement sur le marché spot EPEX (en cas de besoin prévisionnel supérieur aux engagements fermes définis précédemment). A ce jour, les achats / ventes sur EPEX Spot n'ont jamais excédé 100 MW.